

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 6002

présenté par
Mme Ressiguier

ARTICLE 18

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Non seulement cette réforme aura pour conséquences une baisse des pensions par rapport au système actuel et un recul toujours plus important de l'âge de départ à la retraite, mais en plus de cela le gouvernement ose déposer un projet de loi qui contient une grande quantité d'habilitation à légiférer par ordonnances. Le parlement n'est pas le paillason du gouvernement."